



Rupture de contrat CDD saisonnier

Par **Snackyboi**, le **25/07/2019** à **23:26**

Bonjour !
Alors voilà, je m'explique : je suis un étudiant actuellement en [contrat saisonnier](#).
Pendant le mois de juin, j'étais chez un autre employeur, en temps que serveur.
J'ai quitté ce poste en accord avec mon patron (à l'amiable) étant donné que mon actuel employeur m'avait proposé un poste de plongeur, mieux rémunéré et avec des contraintes horaires moins importantes. (Il m'avait donné tout les détails, horaires, poste, [salaire](#))
Le premier juillet, après confirmation de sa part, je me suis présenté dans ce restaurant, pour être donc plongeur. Surprise ! Le poste était pris !
Là, mon employeur me propose un poste de serveur, encore mieux rémunéré, que j'accepte (après tout, j'avais quitté mon emploi, alors je n'avais pas d'autre choix !)
Précision importante : j'accepte le poste après avoir répété de nombreuses fois que je suis naturellement lent et que la rapidité, je ne la gagnerai pas. Il m'assure que il n'y a pas de problème etc.
Au bout de dix jours, en me levant, je reçois un message : de repos aujourd'hui jusqu'à nouvel ordre.
Pendant ce "repos", il faisait passer des essais à une nouvelle serveuse.
Au bout de deux jours, je décide de me déplacer, et j'apprends qu'il souhaite me licencier (étant en période d'essai etc).
Je lui demande donc de m'indemniser au moins le mois commencé, il refuse, et je le menace de poursuites au prud'hommes (avec tout ce qui est "limite") : cinq minutes plus tard, un poste au snack se libère miraculeusement !
Encore une fois, j'accepte (besoin d'argent). Je signe un contrat, avec écrit " serveur" dessus... Il me dit que c'est normal, le snack n'existe légalement pas. Ah.
Je fais une semaine, ma période d'essai est terminée : mais il y a trois jours, le patron me convoque et m'annonce que j'ai un choix à faire : comme la saison n'est pas bonne et que je suis "inutile" au snack, soit je remonte en salle et remplace la nouvelle serveuse (qui elle est en période d'essai) soit il devra casser mon contrat.
J'ai dû donner ma réponse le lendemain soir qui est que non, je ne veux pas changer encore une fois de poste.
Quelles sont mes possibilités ?
Il me dit qu'il veut mettre un avenant à mon contrat, mais dans ce cas, aurais-je des indemnités ?
Que faut il que je fasse ?
(Petite précision supplémentaire : je travaille 7/7 sans jour de repos, 60h par semaine)
Merci de vos réponses

!

Par **Ballosuz**, le **27/08/2019** à **18:49**

Franchement, ce n'est pas une situation soutenable. Votre nombre d'heure est largement au dessus la limite légale maximum. Vous deviez saisir l'inspection du travail qui va vous aider à coup sur mais ne vous laissez pas faire et n'abandonnez pas ! rnrnPuis, il doit vous payer vos heures supplémentaires. Pensez à garder des [preuves](#) des 60 heures par semaine parce qu'au final, il vous devra bonbon !

Par **morobar**, le **28/08/2019** à **10:49**

Bonjour,rnrn[quote]rn Vous deviez saisir l'inspection du travail qui va vous aiderrnrn[/quote]rnLes litiges relatifs à l'exécution du contrat de travail sont de la **compétence EXCLUSIVE** du conseil des prudhommes.rnrnL'inspecteur du travail n'inyterviendra donc pas dans un litige de cette nature ne concernant pas un porteur de mandat (élu ou délégué). Tout au plus dans un bon jour il prodiguera un conseil.rnrnLe conseil est de s'en tenir au contrat CDD signé et de n'accepter aucun changement, avenant ou modification quelque soit le nom qu'on donne à la tentative d'entourloupe.